

Février 2008

ANCIENS COMBATTANTS CANADA (ACC)  
PROGRAMME POUR L'AUTONOMIE DES ANCIENS COMBATTANTS (PAAC)

MISE AU POINT IMPORTANTE À L'INTENTION DES FOURNISSEURS EN CE QUI  
CONCERNE L'EXIGENCE DE SIGNATURE DES ANCIENS COMBATTANTS

Anciens Combattants Canada (ACC) désire signaler qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2008, il sera **OBLIGATOIRE** d'obtenir la signature de l'ancien combattant ou de son représentant sur l'un des documents de renseignements suivants :

- La facture du fournisseur soumise aux fins de paiement; ou
- Les fiches de temps de service ou le document de service expliquant les services reçus.

La fiche de temps de service ou le document de service **DOIVENT** être signés par l'ancien combattant ou son représentant et gardés dans le dossier du fournisseur autorisé et présentés sur demande pendant la vérification après le paiement.

Veuillez lire les renseignements fournis dans les « Dispositions relatives aux services et directives visant le paiement » - Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC), PARTICULIÈREMENT la section intitulée **Directives du Programme pour l'autonomie des anciens combattants en vue de soumettre des demandes de remboursement.**

4. A l'exception des formulaires de demande électroniques, les formulaires de demande de remboursement pour service du PAAC soumis par un fournisseur doivent être signés par le client. Les reçus et autorisations de travail comprenant la signature du client (précisant que le travail est terminé) sont acceptés. Si le client ne peut signer le formulaire de demande, un membre de la famille ou un représentant doit signer le formulaire pour le compte du client et **expliquer la raison pour laquelle le client n'est pas en mesure de le signer.**

*Veuillez remarquer :*

Le fournisseur de service **NE PEUT PAS** signer le formulaire pour le client ou obtenir la signature de l'ancien combattant ou de son représentant après que les services ont été fournis.

Veuillez adresser toute question ou préoccupation au personnel de la ligne de renseignements sur le PAAC en composant le 1-888-865-4500.